COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE
SAISON 2020
Procès- Verbal n° 01
Séance du 14 janvier 2020

Siège de la Ligue

Présents : MM. Bernard PARIS – Bruno Fontaine –- Bernard TELEF – Ulrich NAYAGOM

Absents excusés : MM. André ASSON Cyrille VIRAMOUTOU - Michel VIRASSAMY

Ordre du Jour :

- **Approbation du PV N°4 du 26 septembre 2019**
- **Situation des clubs au 15 janvier 2020**
- **Mutés supplémentaires**

1- APPROBATION DU PV N°4 DU 26 SEPTEMBRE 2019

Après lecture, le PV N°4 du 26 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- EXAMEN DE LA SITUATION DES CLUBS AU 15 JANVIER 2020

-Vu le statut de l'Arbitrage
-Vu le nombre d'arbitres que compte chaque club
-Vu le nombre de matchs effectués par chaque arbitre
-Vu le recrutement d'arbitres effectué au cours de la saison 2019

Les clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2019 figureront dans le tableau publié sur le site de la LRF.

3-MUTES SUPPLEMENTAIRES

Il est fait application de l'Art 45 du Statut de l'Arbitrage

La liste des clubs bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2020 sera publiée sur le site de la LRF.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant l'instance d'appel de la Ligue régionale qui juge en dernier ressort.

Le Président	Le Secrétaire
Bernard PARIS	Bruno FONTAINE